



DEPARTEMENT ARMURERIE
NEGOCE ET REPARATION D'ARMES DES CATEGORIES D
VENTES A DISTANCE, SALONS, STANDS DE TIR.
Arrêté Préfectoral des Hauts de France du 21/02/2017 article R312 code sécurité intérieure.
Article R313-20 modifié par Décret n° 2017-909 du 9 mai 2017- Article 4

SARL d.S.p Capital de 3300 €
169 Rur Roger Salengro
59263 Houplin Ancoisne
Tél: 03 20 53 10 49
Por: 06 73 99 56 33
Mail: michel.dehaies@orange.fr
Site: dsp-armurerie.fr
RCS LILLE 501 865 141



Les matériels en vente libre de la Catégorie D2.
Pour les livraisons sur place, votre commande doit être
ferme avec les documents officiels. La facture sera
accompagnée de la livraison.